



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES RETRAITES
ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 29 OCT. 2021

Nos Réf. : LP/QC

Madame la Députée,

Depuis plusieurs années, les Françaises et les Français retraités établis hors de France ont pu rencontrer des difficultés dans la transmission des certificats de vie.

Ce document, adressé une à plusieurs fois par an par les caisses de retraite à leurs assurés vivant à l'étranger, doit être rempli par le consulat de France ou l'autorité compétente du pays de résidence. Il s'agit d'un outil de contrôle qui permet aux caisses de retraite de s'assurer que le versement d'une pension est toujours justifié.

Toutefois, de nombreux dysfonctionnements ont été relayés et ont parfois eu pour conséquence l'interruption du versement de la pension de retraite, mettant les assurés concernés dans une situation de précarité – certes temporaire – mais inacceptable.

Conscient de ces difficultés, j'ai très vite demandé aux caisses de retraite et au groupement d'intérêt public (GIP) Union Retraite, en charge de l'inter-régimes, d'agir rapidement pour faciliter les démarches administratives de nos retraités établis hors de France. Un audit a ainsi été rendu le mois dernier, formulant plusieurs propositions.

Aussi, je suis heureux de vous annoncer le lancement, dès le mardi 2 novembre, d'une plateforme téléphonique d'écoute et de conseils issue de la coopération entre le GIP et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

.../...

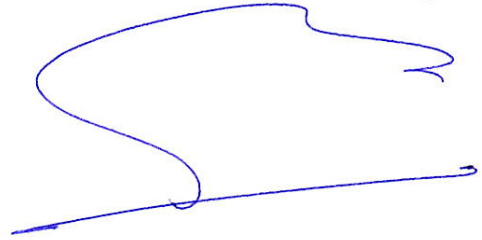
Madame Paula FORTEZA
Députée des Français établis hors de France
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 au 09.74.75.76.99, gratuitement depuis la France métropolitaine et au prix d'une communication vers un téléphone fixe français depuis le pays de résidence de l'assuré.

Cet accueil téléphonique permettra aux retraités expatriés d'obtenir des réponses s'ils rencontrent des difficultés relatives aux attestations d'existence. Cette démarche d'amélioration de la qualité de service rendue aux assurés, dont nous évaluerons l'impact, sera un outil de simplification au bénéfice de chacune et de chacun.

Je ne peux que vous inviter à relayer cette information à l'ensemble des Françaises et des Français que vous représentez. Je reste par ailleurs tout à fait disposé à répondre à vos interrogations sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.



Laurent PIETRASZEWSKI